

LA MISE À L'ESSAI POSSIBLE D'ARMES NON NUCLÉAIRES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je voudrais poser une autre question au sujet de l'accord signé hier. Il laisse entendre que les essais pourraient porter sur les systèmes de surveillances et d'identification et sur les munitions non nucléaires les plus modernes. Le ministre n'ignore pas que les superpuissances s'occupent actuellement de mettre au point des systèmes antisatellites et des systèmes antibalistiques non nucléaires. Le ministre peut-il nous dire si ces deux sortes d'armes pourraient être soumises à des essais au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, madame le Président, je ne peux pas répondre à la question du député, car . . .

Mlle Jewett: Les États-Unis ne vous ont pas encore dit quoi faire.

M. MacEachen: . . . avant de pouvoir faire des suppositions, il faut que les États-Unis nous fassent des propositions à cet égard. Ils n'ont encore rien proposé au sujet de ces armes.

M. Wilson: Et vous n'en avez même pas parlé.

M. MacEachen: Je suppose qu'ils nous feront des propositions de ce genre, mais ce n'est pas encore fait.

LES NÉGOCIATIONS AU SUJET DES ESSAIS DES MISSILES DE CROISIÈRE—LE LIEN AVEC LES POURPARLERS DE GENÈVE SUR LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il dire à la Chambre quand auront lieu les négociations proprement dites entre les ministères de la Défense des deux pays au sujet des essais des missiles de croisière? Quand ces négociations commenceront-elles aux termes de l'accord cadre?

Comme beaucoup de Canadiens réclament des éclaircissements sur ce point, je voudrais aussi demander au secrétaire d'État quel est le lien entre les négociations sur les missiles de croisière et les négociations sur la réduction des armements qui ont lieu à Genève. Existe-t-il un lien et, dans l'affirmative, lequel?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, la première question est: quand les négociations commenceront-elles? Je suppose que si les États-Unis présentent une demande . . .

Mlle Jewett: Ils l'ont déjà fait.

M. MacEachen: . . . en vue de conclure une entente, les négociations commenceront peu de temps après, mais nous n'avons pas encore reçu une telle demande.

Le député a posé une deuxième question: Quel est le lien entre les essais des missiles de croisière et les négociations de Genève? Il y a évidemment un lien très étroit. Comme le député le sait, à la réunion de l'OTAN qui a eu lieu en décembre 1979, le Canada a souscrit à la décision prise par l'OTAN de moderniser l'armement de l'Alliance et de déployer en

Europe les missiles de croisière et Pershing II. Cette décision a été prise en 1979 et prévoyait le déploiement de missiles de croisière basés à terre en Europe. Il s'agissait évidemment d'une réaction à la menace considérable que faisait peser le déploiement par l'Union soviétique des fusées SS-20 en Europe.

On demandera probablement au Canada d'accepter les essais du système de guidage qui servira pour les missiles de croisière basés en Europe. Le député doit certainement savoir que l'OTAN a également décidé en 1979 de poursuivre les négociations avec l'Union soviétique avec l'objectif d'éliminer totalement les missiles, existants ou prévus, basés sur le territoire européen, ou d'en réduire considérablement le nombre. Naturellement, si ces négociations devaient porter fruit en 1983, ce succès aurait des répercussions considérables; il deviendrait moins urgent et peut-être même inutile de déployer les missiles de croisière en Europe. Par conséquent, de notre point de vue, le plus important cette année est d'appuyer sans réserve ces négociations afin qu'elles soient couronnées de succès.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LE RENVOI DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN À UN COMITÉ

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, comme le député de Victoria, je déplore que le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ait pas voulu d'un débat parlementaire sur cette question. Je pense qu'il devrait revenir sur sa décision.

Le ministre n'ignore peut-être pas que l'article 46(4) du nouveau Règlement de la Chambre des communes dispose que:

Les rapports, états ou autres documents déposés à la Chambre en conformité d'une loi du Parlement sont réputés renvoyés en permanence au comité désigné par le député qui en fait le dépôt.

A défaut de débat à la Chambre, cela permettrait au moins au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale d'examiner cet échange de notes, qui est maintenant consigné dans nos documents parlementaires. Je demande donc au ministre de bien vouloir renvoyer les textes qu'il a déposés hier, dont acte au hansard, au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, pour que ce comité puisse au moins amorcer l'examen de la question. En même temps, j'aimerais que le ministre s'engage à comparaître avec ses fonctionnaires.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je préférerais consulter le leader du gouvernement à la Chambre avant de dire mon dernier mot sur la demande du député. J'aimerais y réfléchir et consulter le leader du gouvernement à la Chambre avant de donner une réponse définitive. Je pense que d'une façon ou de l'autre le comité permanent aura la possibilité d'examiner cet échange de notes, soit dans le cours de son examen habituel des prévisions budgétaires soit de la façon proposée par le député.